

malheureux sort de beaucoup d'enfants de nos minorités est vraiment terrible.

Quant à la pauvreté chez les femmes, les familles dirigées par des femmes et les femmes indépendantes représentent une proportion considérable des pauvres. Environ 36 p. 100 des familles en question ont un revenu modeste. Chez les gens mariés, la femme qui travaille augmente le revenu familial, tandis que la femme à la tête d'une famille ne peut compter que sur son gagne-pain, si elle travaille, et il est d'ordinaire moins considérable que celui d'un homme. Plusieurs de ces femmes sont veuves, abandonnées, séparées ou divorcées et ont des enfants à charge, ce qui aggrave encore leur situation du point de vue économique et social. A peu près sans revenu personnel, elles cherchent souvent à joindre les deux bouts avec les allocations du bien-être social, soit qu'elles tiennent à rester au foyer avec leurs enfants soit qu'elles ne puissent trouver d'emplois. D'autre part, peut-être travaillent-elles à temps partiel ou à temps plein, cherchant à remédier le plus possible aux besoins de leurs enfants dans leurs moments libres.

Pourquoi la pauvreté persiste-t-elle? On soutient souvent que quiconque veut échapper à la pauvreté peut y réussir simplement en cherchant du travail et en l'acceptant. On prétend que le pauvre devrait pouvoir échapper à la pauvreté sans aucune aide de la société. Ceux qui invoquent de tels arguments ne tiennent aucun compte des facteurs sociaux qui empêchent les gens d'échapper à la pauvreté. Les facteurs les plus importants sont les familles nombreuses, la maladie, l'instruction, l'implantation de la pauvreté, les taudis, les revenus modestes et l'engrenage de la pauvreté. Je pourrais en citer plusieurs. J'en aborderai quelques-uns.

Quant aux familles nombreuses, le coût d'élever un grand nombre d'enfants peut signifier la pauvreté pour des travailleurs même à revenus relativement élevés. La famille canadienne moyenne a trois ou quatre enfants. Même si le taux de natalité a diminué régulièrement ces dernières années, le déclin n'a pas été uniforme. Les différences entre les secteurs ruraux et urbains et entre les classes socio-économiques sont toujours apparentes. Les familles dont le chef a le moins d'instruction sont généralement les plus nombreuses. En conséquence, les familles nombreuses sont les moins capables de surmonter la pauvreté et tendent à souffrir le plus de la pauvreté.

Pour ce qui est de la maladie, les résultats du relevé canadien sur la maladie en 1950-1951 indiquent que la maladie est l'une des principales raisons pour lesquelles les gens deviennent et demeurent pauvres. Proportionnellement, les gens à revenu modeste souffrent le plus de maladies d'invalidité que les riches et reçoivent moins de soins de santé. Les enfants de moins de 15 ans parmi le groupe à revenu modeste étaient également plus frappés que ceux d'âge correspondant aux niveaux supérieurs de revenus. Même si les techniques médicales les plus avancées au monde existent au Canada, les pauvres en profitent moins. En réalité, le relevé sur la maladie a confirmé pour le Canada la corrélation générale indiquée par d'autres études entre les taux de mortalité infantile et les revenus personnels par tête d'habitant. L'Ontario, avec le revenu le plus élevé, avait le taux le plus bas de mortalité, Terre-Neuve avec le revenu le plus bas, avait le taux le plus élevé de mortalité.

Il est établi qu'aucun groupe social n'est en plus mauvaise santé que les pauvres. Selon les autorités médicales,

ils souffrent davantage de maladies de cœur, d'arthrite rhumatoïdale, de lésions laissées sans soins, de maladies mentales, de tuberculose, de maladies chroniques ou aiguës et d'un taux de mortalité supérieur à tout âge que l'ensemble des Canadiens. Les pauvres ne profitent des progrès de la médecine qu'après un certain temps.

Quant à l'instruction, le rapport entre un bas niveau d'éducation et la pauvreté est évident. En 1966, une étude effectuée par le Bureau fédéral de la statistique indiquait qu'en février 1965, les travailleurs jouissant d'une instruction élémentaire ou moins présentaient un taux de chômage de 13.8 p. 100 comparé à 1.9 p. 100 pour ceux ayant un niveau d'instruction scolaire secondaire ou supérieure. De même, pour la durée d'emploi, cette étude indiquait que 63 p. 100 des travailleurs ayant une instruction élémentaire ou moins étaient au chômage quatre mois ou plus comparé à 10 p. 100 pour ceux ayant une instruction secondaire ou supérieure. En 1961, 47 p. 100 de tous les Canadiens âgés de 15 ans et plus jouissaient seulement d'une instruction élémentaire. Avec une telle proportion de pauvres sans instruction, il est impossible de s'attendre à un relèvement notable des revenus. Les travailleurs ayant un niveau minimal d'instruction occupent des emplois à faibles salaires qui offrent peu d'occasions d'avancement.

Quant à l'implantation de la pauvreté, le Canada présente géographiquement deux types de disparités économiques: urbaines-rurales et régionales. Plus de la moitié des familles canadiennes à faible revenu vivent dans des villes et 45 p. 100 dans des régions rurales.

[Français]

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre l'honorable député, mais je dois lui signaler que le temps de parole qui lui était alloué est maintenant expiré.

[Traduction]

M. James Hugh Faulkner (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je suis venu aujourd'hui à la Chambre pour l'heure consacrée aux mesures d'initiative parlementaire tout d'abord pour entendre l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis) présenter, défendre et développer la motion dont elle a saisi la Chambre cet après-midi. Je n'avais pas l'intention de participer au débat. Cependant, à la lumière de certains points que l'honorable représentante a fait ressortir, je voudrais faire quelques remarques spontanées sur ce que j'estime être l'un des plus importants avis de motion qui aient paru jusqu'ici au *Feuilleton*.

Après avoir entendu l'exposé éloquent de la représentante de Vancouver-Kingsway, je ne puis m'empêcher de penser qu'elle-même et ses collègues doivent être déçus quant au fond de ses propos. Indubitablement, elle a critiqué le gouvernement. Il est indiscutable qu'il y a des domaines dans lesquels le gouvernement peut légitimement être critiqué. C'est un truisme. Il est certain que la pauvreté nous pose un problème, peut-être le plus grave et le plus pressant auquel il nous faut faire face à l'heure actuelle. Mais quand l'honorable représentante présente une motion qui porte sur le principe de la redistribution du revenu, de la planification de nos richesses productives et de la création de la richesse grâce à la technique moderne, j'ai du mal à lui pardonner d'avoir omis de